

Association Les Nu pieds se chaussent
et Groupe avec vous pour mieux vivre à Courcelles
M.Basset Jean-Michel
9 rue les Joncs marins
27940 Courcelles sur Seine
Le mardi 2 mai 2023

Objet :

Remarques et propositions formulées dans le cadre de l'enquête publique concernant la modification numéro 2 du Plui.

Monsieur le commissaire enquêteur,

Suite à notre échange effectué lors de votre permanence en mairie de Gaillon le mardi matin 25 avril 2023, nous vous faisons part de nos trois remarques et propositions en rapport avec l'enquête publique en cours concernant la modification numéro 2 du Plui.

1) Dans la mesure où le Plui autorise désormais et notamment sur la commune de Courcelles sur Seine la construction sur de petites parcelles, nous proposons, afin de préserver l'intimité de chaque résident, propriétaire comme locataire la pose d'occultant en limite séparative. Cette proposition fait suite au constat de la non protection de l'intimité des habitants à la limite des constructions de la résidence Louis Prévost et de celles de la résidence les Cigales.

2) Nous demandons le renforcement de la protection de l'architecture ancienne et traditionnelle sur la rue du 13 août 44 et la rue Charles Riberpray.

En effet, une construction très moderne risque d'être implantée le long de la rue du 13 août 44 masquant ainsi la vue de l'architecture traditionnelle de cette rue. Cette construction aurait eu tout à fait sa place en dehors de ce périmètre, d'autant qu'elle serait située à la limite de la zone inondable et devrait être construite sur pilotis.

Rappelons que les constructions (murs comme maisons) de ces deux rues sont bâties essentiellement en pierres de Vernon. Certaines ayant été détruites dans les bombardements d'août 44 ont d'ailleurs été reconstruites au titre des dommages de guerre.

Ces deux rues devraient bénéficier du même type de protection que le centre historique de Courcelles sur Seine.

3) Plus largement, nous demandons que le Plui soit plus protecteur des chemins d'intérêt public comme les chemins ruraux (exemple chemin de l'île à Courcelles sur Seine, actuellement non accessible au public) ou le chemin de halage (sur la commune du Val d'Hazey) qui va être en semaine partiellement fermé au public.

Enfin, nous demandons la réouverture de la passerelle qui permet de relier Notre Dame de la Garenne (situé sur la commune de Gaillon) à Port Mort, ce qui élargirait le maillage avec les autres chemins piétonniers (exemple GR2) et piétonniers/cyclables (exemples: chemin de halage et la Seine à vélo)

Fait à Courcelles sur seine le mardi 2 mai 2023.